

ARTICLE 1 : PRESENTATION

L'ALPSMAN Half Triathlon est une épreuve de triathlon organisée par l'association Alpsman. Les concurrents sont soumis au règlement présenté ci-dessous.

Cette épreuve est un triathlon distance L : 1.9km de natation, 100km et 1920 m D+ de vélo et 16km et 1300m D+ de course à pied.

L'ALPSMAN est affiliée à la Fédération Française de Triathlon (FFTri), les concurrents sont soumis à la réglementation générale FFTri et au règlement de l'ALPSMAN (ci-dessous).

Les trois disciplines sont enchaînées sans interruption du chronomètre.

L'ALPSMAN Half Triathlon se court uniquement en individuel.

ARTICLE 2 : ADMISSIBILITE

L'Half Triathlon est une épreuve ouverte à toutes et tous, licenciés et non licenciés, âgés de 18 ans dans l'année civile (né en 2008 minimum). Les inscriptions se font exclusivement en ligne via la plateforme d'inscription.

Les licenciés possédant une licence compétition de la Fédération Française de Triathlon validée en 2026 (à l'exception des licences loisirs et dirigeants) devront obligatoirement la joindre à leur inscription. La licence servira de justificatif médical et couvrira le participant le jour de l'épreuve.

Les licenciés possédant une licence des fédérations étrangères suivantes (*Allemagne, Pays-Bas, Portugal, Tahiti, Tchèque, Suède, Suisse, Belgique, Espagne, Grande Bretagne, Italie, Luxembourg, Norvège*) validée en 2026 auront le droit de bénéficier d'un pass compétition gratuit.

Les non licenciés devront obligatoirement souscrire un pass compétition au tarif de 40€ vendu directement sur la plateforme d'inscription Njuko.

ARTICLE 3 : REGLES GENERALES DE COURSE

1. L'épreuve est sous le contrôle de **commissaires désignés par l'organisation**.
2. L'ordre de course est **natation, vélo, course à pied**.
3. **Le briefing participant aura lieu samedi 6 juin à 08h10 sur la plage de Saint Jorioz (dans le parc vélo).**
4. Les concurrents doivent respecter les horaires prévus pour le retrait des dossards (cf. ARTICLE 8)
5. Pour le **retrait des dossards, une pièce d'identité** devra obligatoirement être présentée.
6. **Aucune aide extérieure et accompagnement** durant la course n'est autorisé (ravitaillement, dépannage vélo...).
7. **L'accompagnement d'un proche est interdit sur l'ensemble du parcours.**
8. Le bonnet de bain fourni par l'organisateur (**port obligatoire**), ainsi que 1 dossard, 1 plaque numérotée autocollante (vélo, casque...), et 1 sac « Semnoz » et une caisse de transition. **Un transpondeur sera prêté pour le chronométrage de l'épreuve en échange d'une caution** (soit 80€, soit pièce d'identité), **qui sera restituée après l'arrivée en contrepartie du transpondeur.**
9. **Le dossard doit être avec le numéro de dossard visible derrière** durant la **partie vélo, devant** pendant la **course à pied**, sans que ce dernier ne soit caché, enlevé ou modifié. Une absence de dossard sur la ligne d'arrivée équivaut au non-classement du triathlète.

10. **Des barrières horaires** sont fixées par l'organisateur pour la sécurité de tous (voir article 7).
Passé l'heure limite, tout participant sera mis hors course par un commissaire et devra rendre son dossard à celui-ci.
11. Le concurrent qui désire **abandonner** est tenu de **porter son dossard au signaleur le plus proche**.
12. La **responsabilité de l'organisateur** en cas de vol ou de dégradation se limite pour les vélos à ceux dont il a la garde dans le parc à vélo. Pour le petit matériel, aucune responsabilité de l'organisateur.
13. **Respecter les zones de propretés aux ravitaillements**. Tout participant pris en train de jeter un déchet au sol volontairement hors de ces zones sera disqualifié immédiatement.
14. **Nudité interdite** durant toute l'épreuve, **torse nu interdit** lors des parties cycliste et course à pied.
15. Chaque participant devra obligatoirement être en possession de son **gobelet personnel pour les ravitaillements**. Aucun gobelet ne sera distribué.
16. Si une **infraction au règlement** est observée par un membre de l'organisation, il sera en capacité d'en **référer à un commissaire**.

Natation

1. **Si l'eau est inférieure à 12°C, l'épreuve de natation sera annulée** et remplacée par une boucle de course à pied.
2. **Si l'eau est inférieure à 16°C le jour de l'épreuve, le port de la combinaison de natation sera obligatoire. Si elle dépasse les 24,5°C, celle-ci sera interdite.**
3. **Seul matériel autorisé lors de la partie natation** : lunettes, combinaison néoprène (voir point précédent), bonnet et pince-nez.
4. **Les participants sont tenus de respecter le sens de passage des bouées**, annoncé lors du briefing, sous peine de disqualification.

Vélo

1. **Le port du casque vélo** à coque rigide avec la jugulaire ajustée et attachée est obligatoire dès le vélo en main dans le parc à vélos.
2. **Interdiction de doubler** un autre concurrent sur tous les **croisements et passages de ponts**
3. Le respect du **code de la route est impératif, sous peine de carton rouge disqualificatif**. L'épreuve cycliste se déroule sur route ouverte. Des commissaires seront disposés tout au long du parcours pour veiller à ce que les participants respectent les feux de circulation, stop, priorités de passage etc.
4. La **propulsion de la bicyclette** est assurée uniquement par les jambes (chaîne musculaire inférieure) dans un mouvement circulaire à l'aide d'un pédalier sans assistance électrique ou autre. Des contrôles du matériel pourront être effectués.
5. **L'aspiration d'abri derrière ou à côté d'un concurrent ou de tout autre véhicule est interdite**. Le dépassement doit être fait en 25 secondes maximum. Les commissaires et l'organisation seront extrêmement vigilants et sanctionneront les concurrents qui ne respectent pas cette règle par un **carton bleu**, ce qui oblige d'effectuer un **arrêt** (penalty box – 5 minutes) avant l'épreuve de course à pied (avant l'aire de transition T2). Si celle-ci n'est pas effectuée, ce sera une **disqualification du concurrent**. La Penalty Box sera située proche du parc de transition.
6. Les **déplacements des concurrents dans le parc à vélo** se feront uniquement à pied. Les vélos seront maintenus par la selle dans le parc à vélo, casque attaché sur la tête.
7. Une **ligne tracée à la sortie du parc à vélo et celle tracée à l'arrivée vélo** indiqueront les endroits jusqu'auquel, puis à partir duquel, les concurrents devront respecter l'**obligation**

de garder leur vélo à la main, toujours casque attaché sur la tête. Un commissaire avec un drapeau sera présent pour matérialiser cette ligne.

Course à pied

1. Les **bâtons sont interdits**.
2. Aucun accompagnateur sur la partie course à pied ne sera autorisé sous peine de disqualification du concurrent.
3. **Le port de la frontale est obligatoire à partir de 20h00**

ARTICLE 4 : RAVITAILLEMENTS

I) Vélo :

3 ravitaillements sont prévus le long du parcours vélo :

KM 36,5	Saint François de Sales	Solide + liquide
KM 74	Lescheraines	Solide + liquide
KM 100	UCPA - avant transition	Solide + liquide

II) Course à pied :

6 ravitaillements seront prévus le long de chaque parcours course à pied.

Montée Semnoz	KM 0	Sortie du Parc vélo	Liquide
	KM 1.4	Espace Coutin	Liquide
	KM 5.5	Entredozon	Solide + liquide
	KM 9	La Bauche	Solide + liquide
	KM 13	Parking Versant Bauges	Liquide
	KM 16	Sommet Semnoz	Solide + liquide + personnel

III) Sacs transition et arrivée finale :

Le dépôt de la caisse (fourni par l'organisation) **de transition T1 et T2** se fait par vos soins le matin de la course sur la zone de transition **entre 06h00 et 08h00 le samedi**.

Dépôt du sac personnel (fourni par l'organisation) pour l'arrivée au Semnoz au bâtiment UCPA Consignes **le vendredi entre 16h et 18h ou le samedi entre 06h et 08h**.

IV) Composition des ravitaillements :

La composition des ravitaillements sera communiquée aux coureurs à minima 15 jours avant l'évènement.

ARTICLE 5 : CATEGORIES

Les catégories suivantes seront récompensées lors de la cérémonie protocolaire :

- Les 3 premiers hommes du classement général

- Les 3 premières dames du classement général
- Ainsi que les 3 premiers de chaque catégorie d'âge
- En cas d'absence lors de la cérémonie protocolaire, les lots seront perdus.

CATEGORIE HALF TRIATHLON Alpsman 2026

Catégorie	Age	Années	Catégorie	Age	Années
Junior Homme	de 18 à 19 ans	2007 à 2008	Junior Dame	de 18 à 19 ans	2007 à 2008
Sénior 1 Homme	de 20 à 24 ans	2002 à 2006	Sénior 1 Dame	de 20 à 24 ans	2002 à 2006
Senior 2 Homme	de 25 à 29 ans	1997 à 2001	Senior 2 Dame	de 25 à 29 ans	1997 à 2001
Senior 3 Homme	de 30 à 34 ans	1992 à 1996	Senior 2 Dame	de 30 à 34 ans	1992 à 1996
Senior 4 Homme	de 35 à 39 ans	1987 à 1991	Senior 4 Dame	de 35 à 39 ans	1987 à 1991
Master 1 Homme	de 40 à 44 ans	1982 à 1986	Master 1 Dame	de 40 à 44 ans	1982 à 1986
Master 2 Homme	de 45 à 49 ans	1977 à 1981	Master 2 Dame	de 45 à 49 ans	1977 à 1981
Master 3 Homme	de 50 à 54 ans	1972 à 1976	Master 3 Dame	de 50 à 54 ans	1972 à 1976
Master 4 Homme	de 55 à 59 ans	1967 à 1971	Master 4 Dame	de 55 à 59 ans	1967 à 1971
Master 5 Homme	60 ans et plus	1966 et avant	Master 5 Dame	60 ans et plus	1966 et avant
Handi Homme	18 ans et plus	2008 et avant	Handi Dame	18 ans et plus	2008 et avant

Classement club FFTri :

Un classement par club est mis en place de nouveau en 2026. Votre participation y sera automatique dès lors que vous aurez indiqué votre numéro de licence FFTri lors de votre inscription.

Ce classement se fera en cumulant les points des membres du club selon leur épreuve et les lieux de leur arrivée pour l'Xtrem (Top ou lake). Ci-dessous le détail des points par participants :

Finisher Xtrem top = 226 + 100 points

Finisher Xtrem Lake = 226 points

Finisher Half = 118 points

Xpérience = 36 points

Les 3 premiers clubs seront récompensés en début de remise des prix dimanche.

ARTICLE 6 : PROGRAMME DE L'EVENEMENT

VENDREDI 5 JUIN	
13h00 - 18h00	Retraits des dossards à l'esplanade du lac à Saint-Jorioz
16h00 – 18h00	Dépôt du sac personnel ARRIVEE SEMNOZ
SAMEDI 6 JUIN	
06h00 – 07h00	Retrait des dossards à l'esplanade du lac à Saint Jorioz
06h00 – 08h00	Ouverture du Parc Vélo – Transition (plage de Saint Jorioz) Dépôt des vélos et caisse de transition
08h10	Briefing de l'épreuve Alpsman Half
08h30	Départ de l'épreuve - Homme
08h35	Départ de l'épreuve - Dame
13h15	Estimation de l'arrivée du 1 ^{er} au sommet

19h30	Arrêt du chrono
20h30	Remise des prix à l'esplanade du lac à Saint Jorioz
15h00 – 21h00	Ouverture du parc de transition pour récupérer vos affaires

ARTICLE 7 : LES HORAIRES DE MISE HORS COURSE

Des horaires de mise hors course sont mis en place. Elles seront appliquées dans l'intérêt de tous et surtout pour la santé et la sécurité des participants. Les horaires sont les suivantes :

9h35 soit après 1h de course : Mise hors course natation – après cette heure, les participants n'auront pas le droit de partir en vélo sur le parcours

13h45 soit après 5h10 de course : Mise hors course sur le parcours vélo à Lescheraines – après cette heure, les participants devront rentrer directement à Saint Jorioz sans effectuer la totalité du parcours vélo. Ils seront mis hors course

15h05 soit après 6h30 de course : Mise hors course à l'arrivée du vélo – après cette heure, les participants n'auront pas le droit de partir en course à pied

19h35 soit après 11h00 de course : Arrêt du chrono – après cette heure, la ligne d'arrivée sera fermée et les participants devront stopper leur effort.

Pour chacune des mises hors course, un commissaire de l'organisation sera présent sur le point de mise hors course. Les participants passant après l'heure devront rendre leur dossard à ce commissaire et ils seront considérés comme hors épreuve à partir de ce moment-là. Ils devront alors rejoindre la ligne d'arrivée par leurs propres moyens.

En fonction des conditions météorologiques, une fermeture de la montée du Semnoz pourra être mise en place. Les participants seront informés de cela le vendredi lors du Briefing de course. En fonction des conditions météorologiques, l'organisation s'autorise à modifier les horaires de mise hors course.

ARTICLE 8 : UN TRIATHLON ECO RESPONSABLE

L'ALPSMAN se déroule dans un cadre naturel exceptionnel, le Parc Naturel Régional des Bauges. Nous comptons sur vous pour respecter les lieux qui vous accueillent en ne jetant aucun déchet par terre en dehors des zones de propretés.

Tout participant pris en train de jeter un déchet au sol volontairement **sera disqualifié immédiatement**.

Aucun gobelet ne sera donné sur les ravitaillements.

ARTICLE 9 : ANNULATION, MODIFICATION DES EPREUVES & CAS DE FORCE MAJEUR

Annulation :

En cas d'annulation de l'événement à l'initiative de l'organisateur et si cette annulation intervient avant le 6 mai 2026, ce dernier s'engage à rembourser à hauteur minimum de 70 % les frais d'inscription des participants. Les remboursements interviendront par virement bancaire.

En cas d'annulation de l'événement à l'initiative de l'organisateur et si cette annulation intervient après le 6 mai 2026, aucun remboursement ne pourra être versé.

En cas d'interdiction d'organisation lié au Covid 19, l'organisateur appliquera les conditions en vigueur déterminées par les autorités gouvernementales. En cas d'absence d'ordonnance officielle du gouvernement, les conditions de remboursement définies en cas d'annulation à l'initiative de l'organisateur seront appliquées, soit un remboursement d'une hauteur minimum de 70% des frais d'inscriptions (hors frais de dossiers et options).

Aucun des frais annexes engagés pour participer à l'épreuve ne seront remboursés, tels que les frais liés au matériel nécessaire à la participation (vélo, équipements...), les frais de transport pour se rendre jusqu'à l'épreuve, l'hébergement et les repas, les frais postaux ou de connexion Internet. Tous ces frais restent à la charge des participants.

Cas de force majeure :

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, l'épreuve devait être modifiée, écourtée ou annulée. Dans ce cas, les frais d'inscription ainsi que les frais annexes ne seront pas remboursés.

Sont définis comme cas de force majeure : les raisons de sécurité, les intempéries, les attentats ou tous autres événements imprévisibles, irrésistibles et extérieurs à la volonté des parties, qui pourraient laisser craindre un mauvais déroulement de l'événement.

Toutes modifications y compris en cas de force majeure, à ce règlement pourra être publiée notamment par voie d'annonce sur le site de l'événement. Elles seront considérées comme des annexes au présent règlement. Tout participant sera réputé comme avoir accepté le changement ou la modification à compter de la date de son entrée en vigueur, du simple fait de sa participation à l'épreuve.

ARTICLE 10 : EXCLUSION

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure un ou plusieurs participants qui ne respecteraient pas les règles sportives essentielles, les règles de bienséance ou les consignes de sécurité transmises par l'organisation.

De même, le personnel médical est habilité à suspendre ou faire évacuer, tout participant, prenant des risques pouvant nuire à sa santé, à sa vie ou à celle des autres.

Le non-respect de l'intégralité du parcours, prise de raccourcis ou utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents entraînera la mise hors course. Le fait de jeter délibérément un déchet sur le parcours conduira également à l'exclusion.

ARTICLE 11 : DOPAGE

Les participants pourront devoir se soumettre à l'arrivée sur demande des autorités compétentes, à un contrôle anti-dopage.

L'ensemble des règles de lutte contre le dopage aussi bien celles établies par la législation française (ex. : Code de la Santé Publique, Chapitre IV de la loi n°2003-708 du 1er août 2003 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives) que celles fixées par la réglementation internationale (cf : ITU) ou toutes autres mesures adoptées dans ce domaine à l'avenir sont applicables dans le cadre de cet événement.

Tout contrevenant à ces dispositions s'exposera aux sanctions prévues au sein des dispositions ci-dessus énumérées et s'engage à défrayer l'organisation de l'ALPSMAN de la somme de 50 000 € TTC pour nuisance à son éthique et à son image de marque.

ARTICLE 12 : ENGAGEMENTS ET DESISTEMENTS**ARTICLE 12.1: TIRAGE AU SORT ET INSCRIPTIONS**

Les coureurs souhaitant participer au format HALF doivent au préalable s'inscrire à un tirage au sort (gratuitement) sur la plateforme d'inscription [dès](#) le jeudi 23 octobre à 12h00. Les inscriptions au tirage au sort pourront se faire du 23 octobre à 12h00 jusqu'au 2 novembre à 23h59.

Les résultats du tirage au sort seront ensuite communiqués par email aux personnes inscrites le 6 novembre. Les coureurs sélectionnés devront ensuite finaliser leur inscription et le paiement de leur dossard avant le 10 novembre minuit. Aucun dossard ne pourra être donné ou vendu à une autre personne que celle sélectionnée lors du tirage au sort.

A partir du 13 novembre, les personnes sur liste d'attente seront recontactées en fonction des places libérées. Ces personnes auront alors 72h pour compléter et payer leur inscription.

Plus d'informations sur le tirage au sort [ici](#).

Le tarif d'inscription pour l'épreuve est de 220€.

Il est formellement interdit de s'inscrire plusieurs fois au tirage au sort en utilisant des adresses email différentes. Une vérification sera faite au moment du tirage au sort pour supprimer tous les doublons.

ARTICLE 12.2: INSCRIPTIONS CLUB

Votre inscription club se fera de manière automatique dès lors que vous indiquerez votre numéro de licence FFTri lors de votre inscription. Nous nous assurerons au maximum de placer les participants d'un même club à côté dans le parc à vélo.

ARTICLE 12.3: INSCRIPTIONS PACK SILVER

Depuis 2025, l'organisation propose un pack qui vous permettra de venir sur l'évènement sans le stress de la logistique et en mettant toutes les chances de votre côté pour que vous n'ayez qu'à vous concentrer sur vos performances et votre expérience.

Ce pack comprend :

- L'hébergement au plus proche du site de l'évènement : profitez de deux nuits de confort pour deux personnes au village vacances Ternélia Le Pré du Lac****, où vous pourrez vous détendre et vous préparer en toute sérénité (dîners et petit déjeuners inclus).
- L'assurance annulation dossard : soyez tranquille grâce à notre assurance participant si un imprévu vous empêchait de participer à la course au dernier moment. Cette assurance est incluse directement dans le tarif, il n'est pas nécessaire d'y souscrire via beticketing sur la plateforme d'inscription. En cas d'imprévu de votre part, votre dossard (et non l'hébergement) vous sera remboursé à 80% de sa valeur dans un délai maximum de 72h après l'épreuve. Elle assure toutes les causes imprévisibles et soudaines. Un justificatif pourra être demandé permettant d'apprécier le bien-fondé de la réclamation. **Attention, Une fois inscrit, si vous annulez votre participation 30 jours avant la course l'hébergement reste dû.**
- Une fois le pack souscrit il est impossible de décorrélérer l'hébergement du dossard, l'annulation de l'un entraîne obligatoirement l'annulation de l'autre.
- Le dispositif d'avant-course personnalisé : plus besoin de faire la queue au retrait dossard, vous retrouvez votre dossard et vos caisses de transition directement dans votre chambre d'hôtel, simplifiant ainsi votre préparation pour la course. Gain de temps et sérénité assurés !
- La Pressothérapie : Après l'AlpsMan, réservez votre séance de pressothérapie de 20 minutes pour une récupération optimisée le dimanche matin directement sur le village de l'épreuve.
- La casquette AlpsMan : arborez fièrement votre casquette tout au long du week-end !

- Ce pack est au tarif de 850 €.

ARTICLE 13 : ASSURANCES

- Responsabilité civile : conformément à la loi, l'Alpsman étant affilié à la FFTri, la MAIF couvre les conséquences de leur responsabilité civile et celles de leurs préposés.
- Individuelle accident : En étant licencié FFTri ou en souscrivant au pass compétition le participant bénéficie d'une assurance individuelle accident auprès de la MAIF.

ARTICLE 14 : OPTION ANNULATION/MODIFICATION

L'organisation propose la souscription à une assurance annulation via le module BETICKETING. Cette assurance doit être prise au moment de l'inscription et ne pourra pas être prise à posteriori. En cas d'imprévu de votre part, votre dossard vous sera remboursé à 80% de sa valeur dans un délai maximum de 72h après l'épreuve. Elle assure toutes les causes imprévisibles et soudaines. Un justificatif pourra être demandé permettant d'apprécier le bien-fondé de la réclamation.

L'annulation ou le report de l'épreuve de la course liée au COVID-19 ne sont pas couverts par l'assurance.

Vous souhaitez prendre connaissance des documents contractuels et d'information : <https://claimticketing.assur-connect.com/conditions>.

ARTICLE 15 : DROIT A L'IMAGE ET CNIL

Par sa participation à l'Half Triathlon de l'Alpsman 2026, chaque concurrent autorise expressément l'organisation (ou ses ayants droit) à utiliser, faire utiliser, reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive en vue de toute exploitation directe, indirecte ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification personnelle vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne souhaitez pas les recevoir, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom et adresse.